



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Lot-et-Garonne



## ZONE URBAINE DE TRANSPORT LOT-ET-GARONNE

Référence : article n° 2-8 du décret n°2006-781 du 03 juillet 2006.

«... 8° Constituant une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs... »

Date de mise en application : 1<sup>er</sup> septembre 2020

### Agglomération d'Agen :

- ✓ Agen,
- ✓ Boé,
- ✓ Bon-Encontre,
- ✓ Colayrac St Cirq,
- ✓ Estillac,
- ✓ Foulayronnes,
- ✓ Layrac,
- ✓ Le Passage,
- ✓ Pont-du-Casse,
- ✓ Saint Hilaire de Lusignan.

### Agglomération de Marmande :

- ✓ Sainte-Bazaille,
- ✓ Virazeil.

### Agglomération de Villeneuve-sur-Lot :

- ✓ Bias,
- ✓ Pujols,
- ✓ Sainte-Radegonde,
- ✓ Villeneuve-sur-Lot.

**Date : 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Visa de l'inspecteur d'académie directeur des services de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne

Pour le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de Lot-et-Garonne  
et par délégation,  
le secrétaire général

**Dominique POGGIOLI**

Horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 15 / 13 h 30 – 16 h 30

Permanence téléphonique assurée dès 8 h 30.

<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden47/>